

Périmètre de CAEN

I - MODALITES D'INSCRIPTION

Le registre des inscriptions est ouvert du lundi 10 janvier au 4 février 2022

1. Pour les enseignants relevant du périmètre de CAEN de l'académie de Normandie l'inscription s'effectue via le formulaire accessible au lien suivant :

https://w3.ac-rouen.fr/eformulaire/?data=DEC+InscriptionCPLDS_caen

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'académie sur la page suivante :

<https://www.ac-normandie.fr/examens-et-certifications-personnels-d-enseignement-d-education-et-d-orientation-perimetre-de-caen-121887>

II - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Références : Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Peuvent se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée,
- Les maîtres contractuels et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

III – CALENDRIER

Chaque candidat inscrit sur le formulaire en ligne devra retourner pour le 4 février 2022 au plus tard par courrier électronique à l'adresse : dec-concours-caen@ac-normandie.fr les quatre documents suivants, s'agissant des trois premiers des documents vierges peuvent être téléchargés sur le formulaire en ligne :

- L'avis du chef d'établissement,
- Une lettre de motivation,
- Un rapport d'activité,
- L'arrêté de titularisation du candidat ou son contrat définitif.